

La raquette est très populaire au parc, mais quelques jours après une bordée de neige les sentiers peuvent être durcis ou glacés. Le port de crampons par-dessus les bottes est alors autorisé pour sillonner les sentiers de raquettes de façon sécuritaire donnant alors un sentiment de liberté et d'agilité. Avant de vous déplacer pour cette activité, il est préférable de vérifier sur notre site (<http://www.parcregional.com/activites-et-sentiers/conditions-sentiers/>) pour vous assurer que les crampons sont autorisés cette journée-là. Pour ne pas être pris au dépourvu, il vaut mieux toujours mettre dans vos bagages crampons et raquettes pour en profiter selon les conditions à votre arrivée.

Dans un monde idéal, nous aimerions recevoir 10 cm de neige fraîche tous les jours... À défaut, la marche avec crampons dans les sentiers fait de plus en plus d'adeptes (à noter, pour des raisons de sécurité, il n'est jamais autorisé de marcher sans crampons).

Soins et entretien

Après chaque utilisation, nettoyez et séchez vos crampons. Rangez-les dans un lieu sec et frais. L'application d'huile peut en prolonger l'espérance de vie.

Il y a sur le marché, mille-et-un styles de crampons.

Voici quelques modèles recommandés :





Le modèle ci-dessous n'est pas approprié pour la randonnée dans le parc, même s'ils sont parfaits pour la marche ou la course dans les sentiers moins accidentés.

